

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Villenauxe-la-Grande**  
**SEANCE DU 18 aout 2021**

Date de la convocation : 12 aout 2021

Date d'affichage : 20 aout 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit aout à dix-sept heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Barbara CARPANESE, maire.

Présents : **BERGER Damien, BUTTARD Christine, CARPANESE Barbara, GARNIER Bernadette, GUERIN Alain, GUINOT Gilberte, HAMELIN Eric, LEGRAS Nicole, MATHIS Sophie, OUDARD Chantal, POULEAU Jérémy, VAN DER LINDEN Philippe**

Absents : **MILLET Elisabeth**

Représentés : **BARRAT Aurélie par Christine Buttard, CARIO Léo par Jérémy Poulleau, CROUZET Réjane par Gilberte GUINOT, DEFOSSÉ Michaël par Eric HAMELIN, DEHAND Véronique par Chantal OUDARD, FRANCOIS Eddie par Damien Berger, GUERINOT Damien par CARPANESE Barbara, LEREDOTTE Sylvie par Nicole LEGRAS, MATHIAS Jean-Yves par Bernadette GARNIER, TORCHET Elise par Sophie MATHIS.**

**Madame LEGRAS Nicole** a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 juin 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2021\_18\_08\_56. Election d'un nouveau maire adjoint suite à la démission de Monsieur Mathias Jean -Yves

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	22	22	0	0	0

Suite à la vacance de poste d'adjoint au maire de Monsieur Jean-Yves Mathias dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 13 juillet 2021, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après un vote à bulletin secret, Monsieur Jérémie Poulleau, candidat est élu avec 18 voix.

Nombre de votants : 22

Bulletins trouvés dans l'urne : 22

Blancs : 2

Nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

**2021\_18\_08\_57 - Avenants maison médicale**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Des travaux supplémentaires à la maison médicale s'avèrent nécessaires pour finaliser les travaux de la maison médicale.

**Aussi, il convient d'établir :**

-un avenant n°3 au marché de l'entreprise CAPRISTO pour un montant de	3 416.00 € HT
- un avenant n°1 au marché de l'entreprise ACR pour un montant de	1 335.00 € HT
- un avenant n°1 au marché de l'entreprise AMANCIO pour un montant de	3 033.90 € HT
- un avenant n°1 au marché de l'entreprise BROGGI pour un montant de	3 146.00 € HT
- un avenant n°1 au marché de l'entreprise GRIGNOLO pour un montant de	2 877.00 € HT
- un avenant n°1 au marché de l'entreprise TUNZINI pour un montant de	716.01 € HT
- un avenant n°2 au marché de l'entreprise VAZ pour un montant de	837.31 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2021\_18\_08\_59. Signature d'une convention école numérique**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

La commune de Villenaux la Grande et l'Education Nationale s'engagent en signant la convention « Ecole Numérique » à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

En signant cette convention la commune réaffirme son engagement dans la promotion de l'accès et du développement des pratiques liées au numérique pour tous les élèves de l'école primaire.

La commune de Villenaux la Grande est éligible à ce programme de l'Éducation nationale et peut bénéficier d'une subvention de l'Etat couvrant jusqu'à 70% de la dépense engagée pour l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2021\_18\_08\_60 . Recrutement dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences Jeunes**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Afin de renforcer l'équipe des services techniques, il est proposé de recruter dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences Jeunes entré en vigueur à compter du 13 mai 2021 qui permet d'embaucher des jeunes éloignés du marché de l'emploi un agent contractuel pour une durée d'un an pour 30 heures par semaine. L'aide de l'Etat dans le cadre du PEC Jeunes est fixée à 65 % du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité

**2021\_18\_08\_61. Recrutement d'un apprenti en contrat d'apprentissage**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Il est proposé de recruter un apprenti en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans afin d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application ; cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2021\_18\_08\_62. Décision modificative service eau**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget eau

Crédits à ouvrir : chapitre 67 article 673 : + 1 000 €

Crédits à réduire : chapitre 011 article 6063 : - 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2021\_18\_08\_63. Décision modificative service assainissement**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement

Crédits à ouvrir : chapitre 67 article 673 : + 6 000 €

Crédits à réduire : chapitre 011 article 615 : - 6 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2021\_18\_08\_64 - Décision modificative Maison Médicale**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	20	0	2	0

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Maison Médicale

Compte recette : chapitre 74 article 74748 : 50 000 €

Compte dépense : chapitre 011 article 515221 : 45 000 €

Compte dépense chapitre 66 article 66111 : 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte

**2021\_18\_08\_6 - Décision modificative Maison Médicale**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	22	22	0	0	0

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget Maison Médicale

Crédit à ouvrir : chapitre 23 article 2313 : + 1 100 €

Crédit à réduire : chapitre 022 article 022 : - 1 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

**2021\_18\_08\_66 - Objet : Décision modificative sur le budget communal**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	22	22	0	0	0

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2313	4001	HCS	Constructions	-8 152,00	
D	I	21	21753	4004	HCS	Matériel de bureau et matériel informatique	19 415,00	
							Total	11 263,00 €
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	13	1328	4004	HCS	Autres	11 263,00	
							Total	11 263,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Questions diverses**

Madame le Maire informe que Madame Véronique Chwalkowski a demandé une disponibilité pour convenance personnelle pendant 5 ans.

Madame le Maire informe que la commune a préempté sur l'usine 2PI rue Jean Moulin.

Madame Oudard s'interroge sur les capacités de la commune à financer ce projet.

Madame le Maire informe qu'une société est intéressée pour louer le bâtiment.

La délibération sur le décret du SDEA portant obligation de réduction de la consommation d'énergie est reportée.

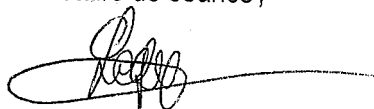
Monsieur Guerin confirme que des diagnostics ont déjà été réalisés il y a quelques années et qu'il est opportun de se faire confirmer par le syndicat l'intérêt de nouveaux diagnostics.

La délibération sur la vente de la parcelle rue de Couailles est différée. L'acquéreur n'a pu convenir d'un rendez-vous avec le géomètre pour confirmer la superficie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h00.

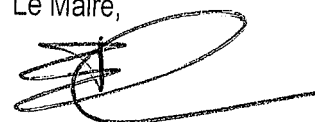
Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Nicole Legras

Le Maire,



Barbara Carpanèse